

Réunion restreinte du 11 Mars 2020

P.V. n° 23

Présidence : M. BOESSO.

Présents : MM. DEL MOLINO - GUIGUEN.

Excusés : MM. CHARBONNIER – GUIGNARD – SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

8^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 14 matches de ce tour.

Calendrier des 1/16^{èmes} de Finale :

16 matches avec les **14** vainqueurs du 8^{ème} tour + les **18** derniers exempts.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort suivant le règlement de cette coupe.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 22 Mars 2020 à 15h00** ou le **Samedi 21 Mars 2020 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué, sauf **désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

1/8èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour.

Calendrier des ¼ de Finale :

4 matches avec les 8 vainqueurs des 1/8èmes de Finale.

La Commission procède à la constitution de 2 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Match n° 1 : F.C. Gradignan / E.S. Eysinaise

Match n° 2 : A.S. Mazères Uzons Rontignon / F.C. Girondins de Bordeaux (2)

Match n° 3 : E.S. des Trois Cités Poitiers / Chamois Niortais F.C.

Match n° 4 : F.C. Bressuire / E.S. Guérétoise.

La Commission procède également au pré-tirage au sort **intégral** (suivant le règlement de cette coupe régionale) des ½ Finales (matches à jouer les 16 et 17 Mai 2020) :

Match A : Vainqueur Match n° 2 / Vainqueur Match n° 4

Match B : Vainqueur Match n° 3 / Vainqueur Match n° 1

La désignation des deux clubs recevants pour ces ½ Finales sera établi en fonction des résultats des matches des ¼ de Finale.

Matches des ¼ de Finale à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 19 Avril 2020 à 15h00 ou le Samedi 18 Avril 2020 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REPLACANTES S'APPLIQUE.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match.

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° **21433910** – Poule B – U.S.M. Lusignan / U.S. Aigrefeuille du 01/03/2020

Courriel de l'U.S. Aigrefeuille du 28/02/2020 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Aigrefeuille**.

Amende de 53 euros pour forfait à l'U.S. Aigrefeuille (2^{ème} forfait).

DIVERS

La commission prend connaissance des matches en retard et décide notamment d'envoyer un courriel aux 14 équipes de National 3 (4 matches en retard du 07/03/2020 à ce jour) afin de recueillir leur sentiment pour les dates de rattrapage envisagées compte-tenu du calendrier général en vigueur.

Prochaine réunion : sur convocation.

Présidence,
Jean BOESSO
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 11/03/2020 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.